

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SAMNA

SOMMAIRE



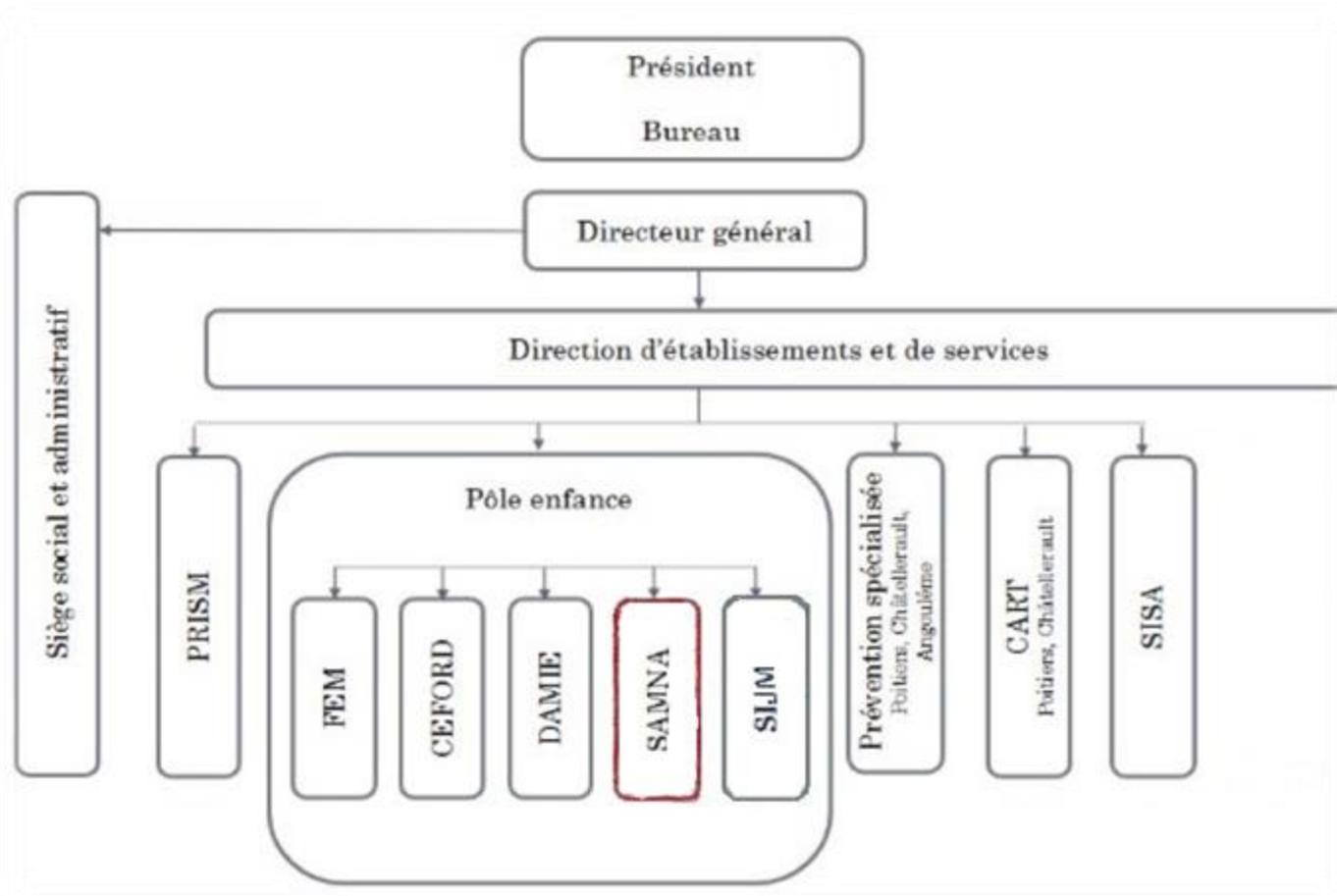
LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 8
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	9 à 14
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE 2024	15 à 32
LES PERSPECTIVES 2025	33 à 34

LE CADRE D'INTERVENTION

Organigramme de l'ADSEA86



Association Départementale
Pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
8 Allée du Parchemin 86180 BUXEROLLES
Tél : 05 49 61 06 00



Présentation du Pôle Enfance

Secteur FEM - CEFORD

FEM

FOYERS EDUCATIFS MIXTES

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtellerault, habilité justice et sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide sociale à l'enfance.

CEFORD

CENTRE EDUCATIF DE FORMATION DEPARTEMENTAL

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur(e) jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Secteur MNA

DAMIE

DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld), 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SAMNA

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 80 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgé(e)s de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service de l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).

SIJM

SERVICE D'INSERTION JEUNES MAJEURS

Service chargé d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 72 jeunes, garçons ou filles, âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeune Majeur (art L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'équipe est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNES

9 rue Camille Girault 86180 BUXEROLLES

05 49 37 91 60

samna86@adsea86.fr

www.adsea86.fr

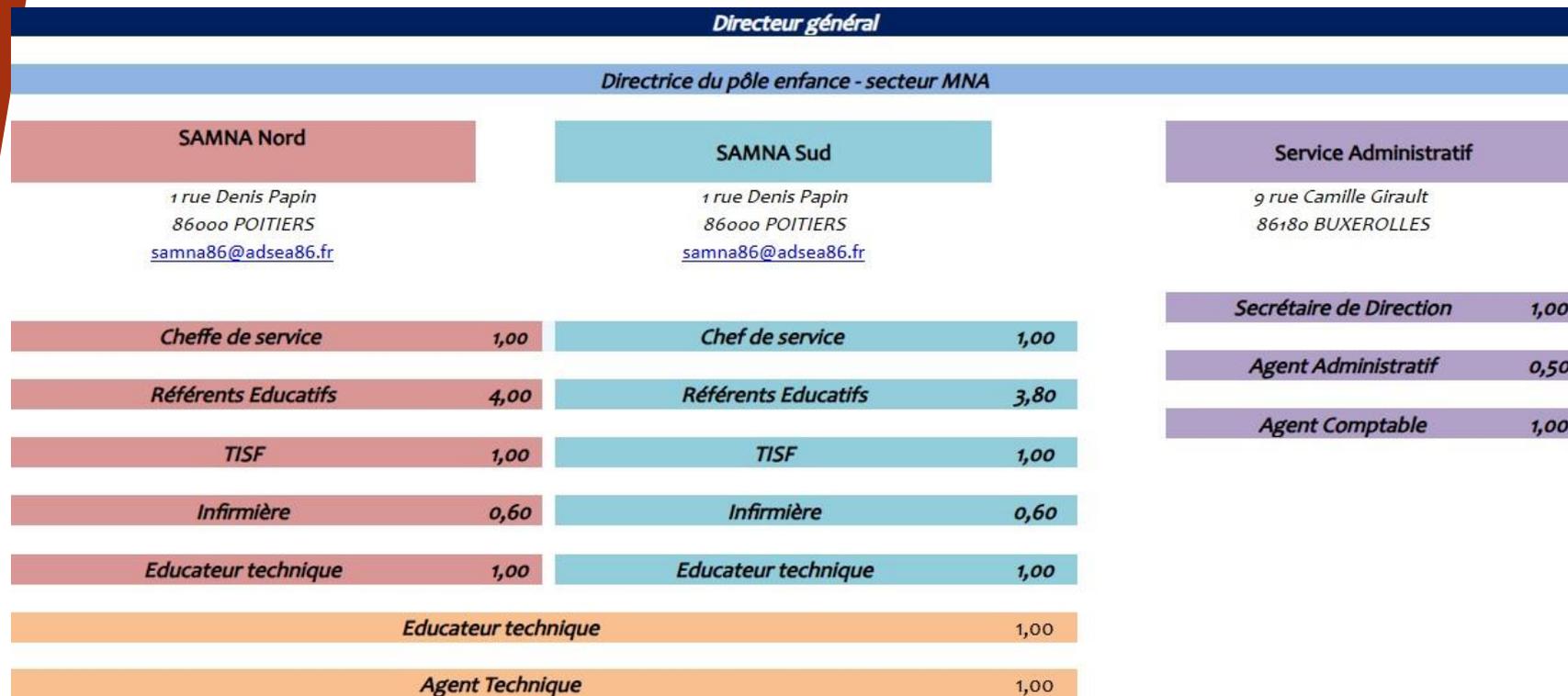
80 places

Filles et garçons

Entre 15 et 18 ans +
Contrats Jeunes Majeurs

Un accompagnement 24h/24h et 365 jours par an

Organigramme du SAMNA



LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Textes de référence

Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
Décret n°75-96 du 18 février 1975	Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico-sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.
Loi du 7 Février 2022 dite Loi Taquet	La loi entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

LES LOGEMENTS



Le SAMNA lors de son ouverture devait être présent sur les communes locales de l'ensemble du département afin que les Mineurs Non Accompagnés s'inscrivent en dehors des villes de POITIERS et de Châtelleraut.



Au fil des ans et des expérimentations,



Certains secteurs ont du être délaissés en raison d'absence de moyen de locomotion, de ressources professionnelles et de déserts médicaux.



Le SAMNA nord dispose donc de 15 logements entre les communes de Châtelleraut et de Poitiers, pour le Sud il dispose de 16 logements qui s'étendent de Montmorillon à Saint Benoit.



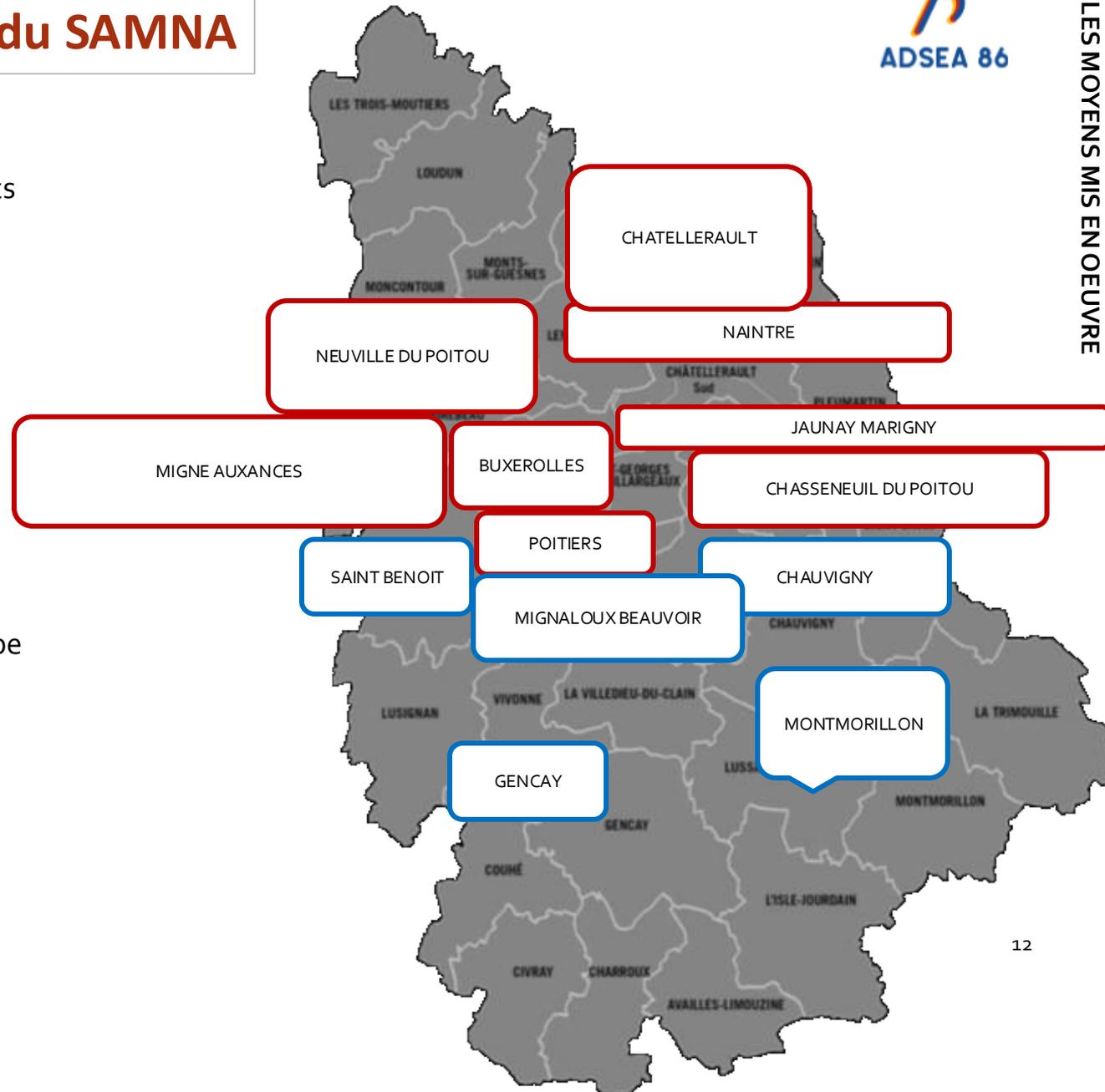
Les localisations des Logements du SAMNA

Répartition des logements sur les deux unités :

- SAMNA Nord

- SAMNA Sud

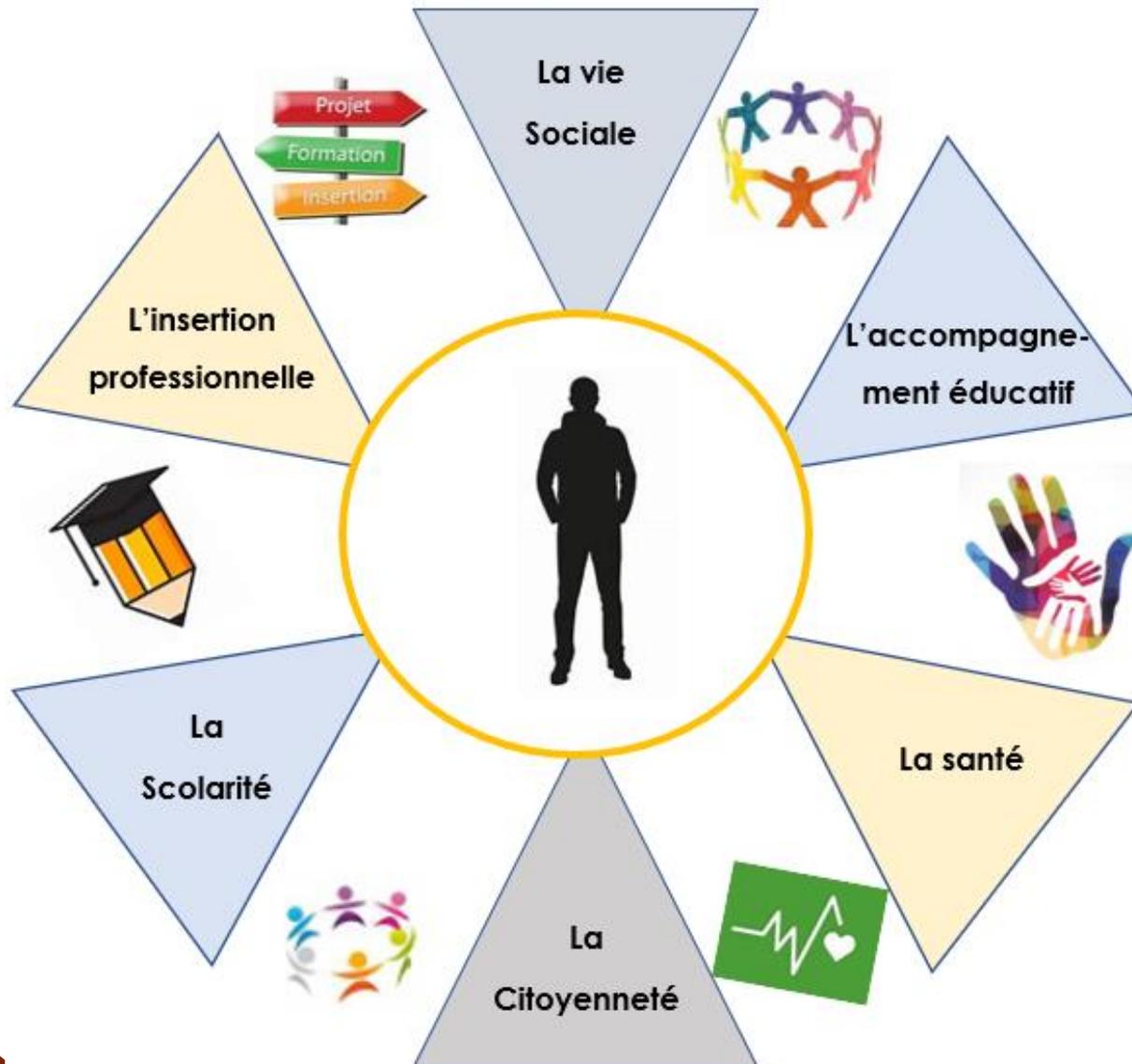
Maisons ou appartements de type 3 à 5, bailleurs publics ou privés.



Une Prise en Charge Globale



L'ACCES A L'AUTONOMIE



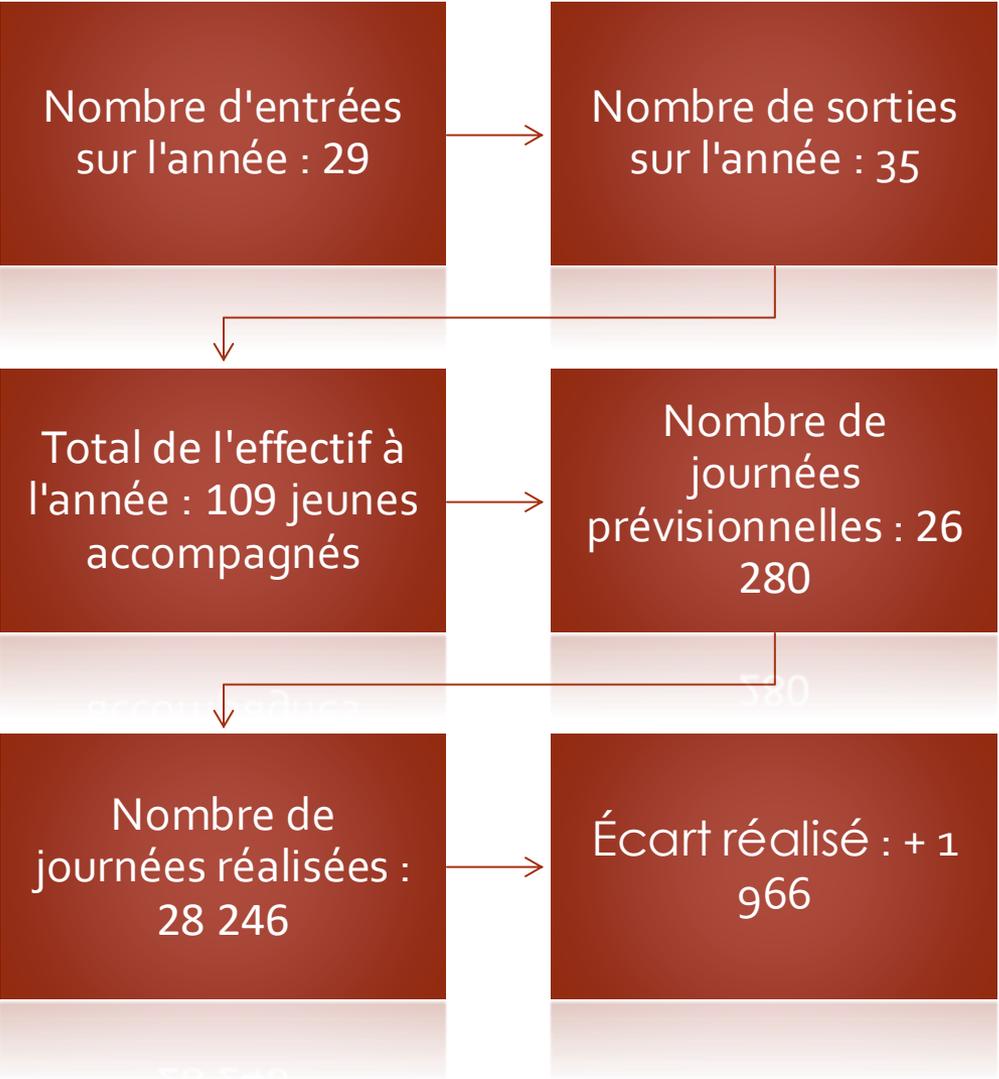
ACTIVITE DE L'ANNEE

2024

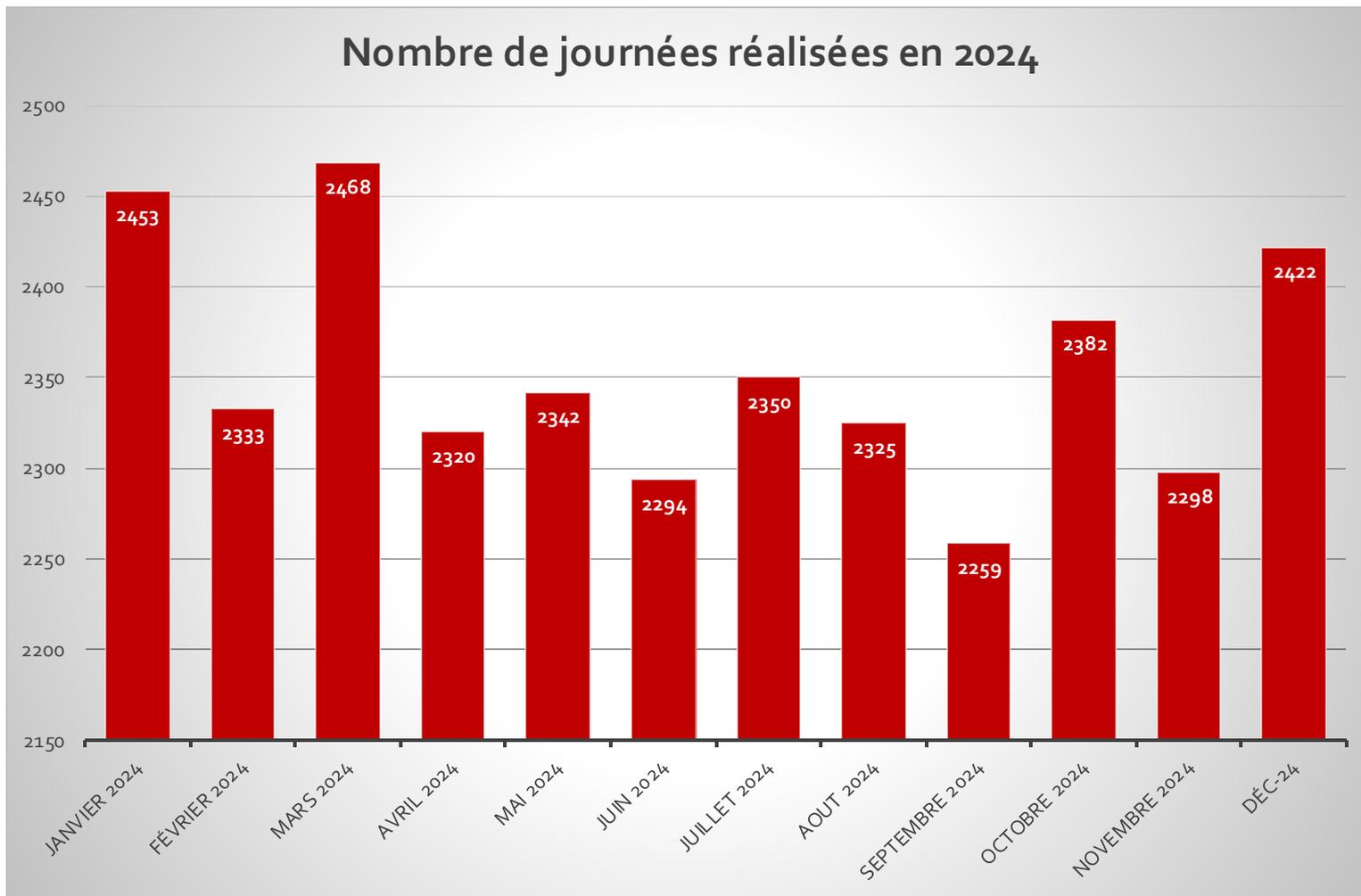


Les effectifs

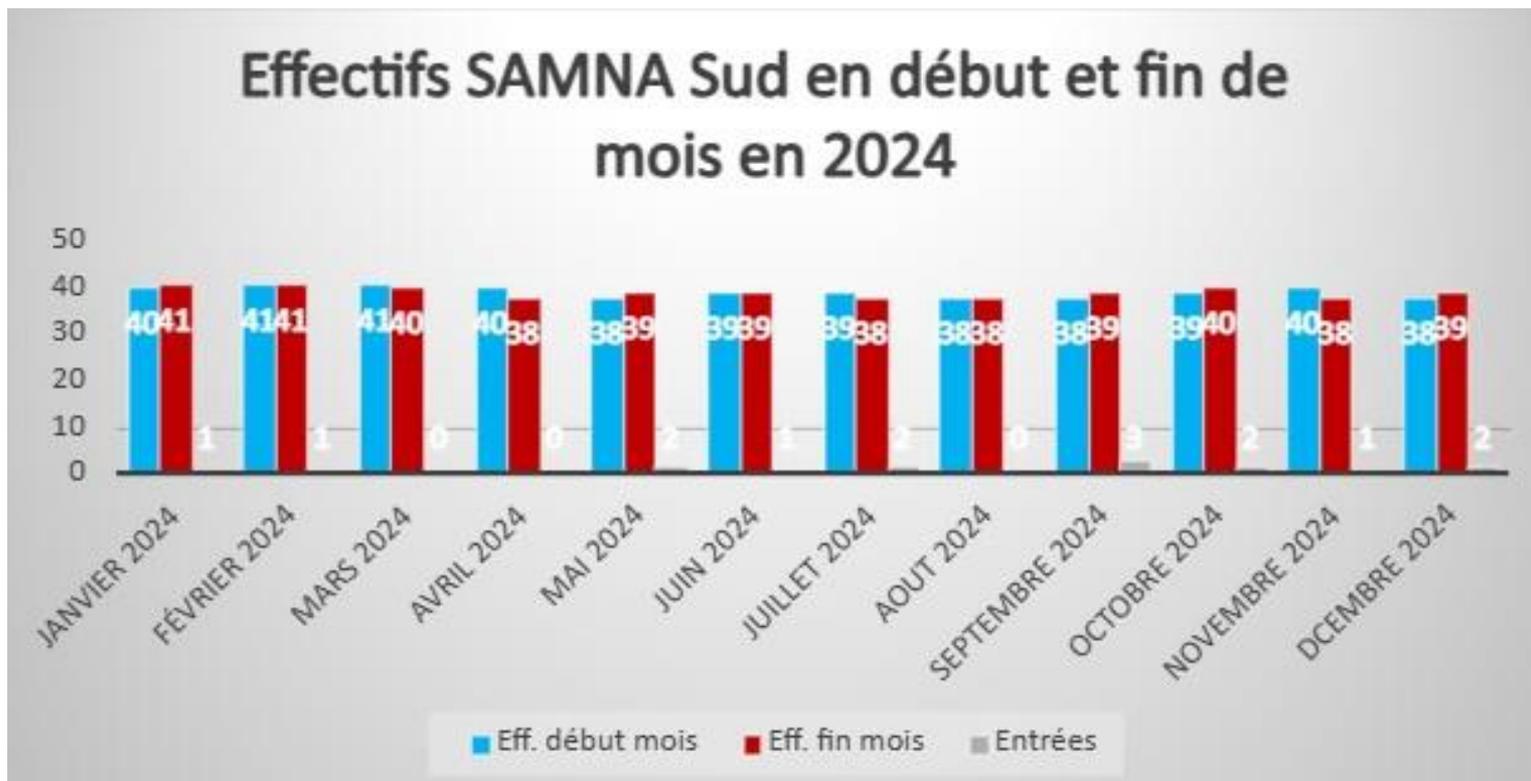
-



Les statistiques



Les statistiques



Mouvements du personnel et Formation

SAMNA

• Départs :

- Alain MICHEL, Directeur du Pôle Enfance
- Yann BOUCABELLE, Directeur adjoint du Pôle Enfance
- Nadège DANGREZAT, Aide Comptable

• Arrivées :

- Gwenaëlle GEFFROY, Directrice du Pôle Enfance - secteur MNA
- Bérangère ADIEN, Aide Comptable

SAMNA NORD :

- Recrutement d'un référent éducatif

SAMNA SUD :

- Recrutement de 3 personnes en CDD longs (2 référentes éducatives et une TISF) en remplacement de congés maternité.

FORMATION :

L'ensemble des équipes ont pu bénéficier de l'analyse des pratiques professionnelles sur 8 séances de 2h.



Les évènements indésirables

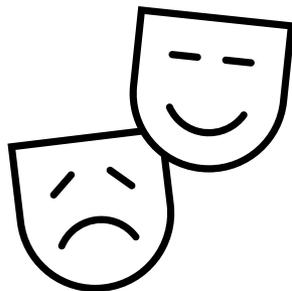
"En application de l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées ."

En 2024, nous avons enregistré 9 évènements indésirables dont 5 ont fait l'objet d'une transmission au Conseil Départemental. Les motifs de déclaration d'EI ont été les suivants.

Info CD	Date de l'EI	Motif
Oui	22/04/2024	Chantage vidéo par un jeune
Non	01/05/2024	Coupure de gaz
Oui	25/05/2024	Agression d'un jeune
Non	05/06/2024	Incident lieu de travail d'un jeune
Non	20/08/2024	Cafards
Oui	07/08/2024	Cafards
Non	09/08/2024	Tuberculose
Oui	26/09/2024	Punaises de lit
Oui	19/11/2024	Tentative d'effraction

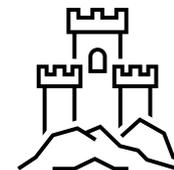
Ouverture culturelle

Les actions collaboratives et partenariales ont été pouruivies afin de favoriser l'ouverture culturelle des jeunes et faciliter leur intégration cela en lien avec les CEMEA, l'UFOLEP, le CIDFF ainsi que des bénévoles engagés.



Actions Culturelles :

- Festival d'Avignon : Séjour culturel pour découvrir les arts de la scène.
- Ateliers Podcasts : Création audio en collaboration avec les CEMEA, la DRAC, la Maison de l'Architecture et inwe Production
- Sorties Théâtre : Spectacles au TAP de Poitiers.
- Cinéma : Projections au cinéma du TAP.
- Visites de Musées et Châteaux : Découverte du patrimoine artistique et historique.



Les activités éducatives et de loisirs

- Sécurité routière : atelier avec l'UFOLEP et le pôle mobilité
- Cours de natation avec la piscine de la Ganterie et au CREPS
- Ateliers Egalité Hommes-Femmes avec le CIDFF
- Participation aux journées sportives avec UFOLEP
- Bal poussière avec le concours des CEMEA



- Piques Niques
- Sorties nature : journée plage à la Rochelle , balade au bois de Saint Pierre, baignade à Bonneuil, journée pêche.

Lieu de vie et développement durable : Bien être, santé et sécurité des jeunes

Dans un souci de développement durable, nous avons engagé une série d'améliorations significatives au sein des logements. Ces actions visent à offrir un cadre de vie plus sain, fonctionnel et éco-responsable, tout en répondant aux besoins spécifiques de l'accompagnement des mineurs non accompagnés en appartement autonome.

Objectifs et actions menées :

- **Promouvoir le développement durable lors de remplacement de mobilier :**
 - Achat de mobiliers d'occasion et de qualité (canapé, table, chaises, etc), utilisation des ressources des autres associations présentes sur le territoire tels que Valoris Croix Rouge
 - Remplacement des étagères et armoires dans les chambres par des dressings adaptés fabriqués en interne.
 - Réduction des déchets et contribution à une économie circulaire.



- **Améliorer le bien-être et la sécurité dans les logements :**

- Aménagement des cuisines avec des plans de travail en inox et des étagères sur mesure, conçus par l'agent de maintenance pour faciliter l'utilisation et le Réfection de certaines cuisines (peinture, aménagements) pour prévenir les risques sanitaires et créer un espace plus agréable.
- Nettoyage.
- Remplacement de l'ensemble des réfrigérateurs et ajout au cas par cas de petits congélateurs (distance importante pour réaliser les courses).

Créer un environnement sain et fonctionnel :

- Choix de couleurs et de designs pour favoriser le bien-être des jeunes et l'entretien.
- Prévention des nuisibles grâce à des aménagements pratiques et faciles à entretenir.
- Achat de kit de cuisine individuel pour les jeunes permettant une gestion plus rationnelle des achats pour une meilleure utilisation et conservation.

Ces actions concrètes s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les espaces de vie et offrir aux jeunes un cadre de vie sécurisé, durable et propice à leur épanouissement.



Evolutions du profil des jeunes accueillies

- **Une durée plus longue en hébergement hôtelier avant l'accueil en service :**
 - **Tendance observée :** augmentation du temps passé à l'hôtel avant l'intégration dans notre structure. Auparavant de 1 à 3 mois, puis 6 mois, il est aujourd'hui fréquent d'accueillir des jeunes ayant passé plus d'un an en hôtel.
 - **Impact sur l'âge à l'arrivée :** les jeunes intégrant notre service sont plus âgés, souvent proche des 17 voire 18 ans.



- **Des jeunes plus autonomes mais nécessitant un accompagnement ciblé :**
 - **Moins besoin d'interprétariat,** une meilleure compréhension du français.
 - **Une autonomie plus développée,** nécessitant toutefois une adaptation au cadre et aux règles du service.
 - **Des démarches administratives peu avancées,** rendant nécessaire un accompagnement rapide pour la préparation au dépôt de demande de titre de séjour.
 - **Des démarches en lien avec les ambassades,** nécessitant la collecte de documents administratifs et déplacements.
 - **Certains jeunes déjà engagés dans des parcours scolaires ou d'apprentissage,** ce qui demande une coordination avec les établissements et/ou employeurs concernés.



Evolutions du profil des jeunes accueillies...

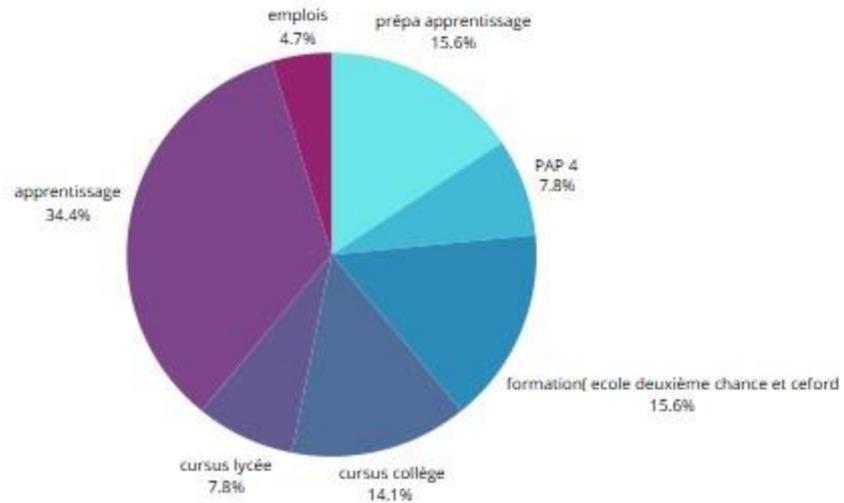
Un accompagnement à la scolarité en mutation :

- Dans les précédents rapports d'activité, une baisse du soutien à la scolarité et l'apprentissage du français était déjà observée.
- Aujourd'hui, il n'existe plus qu'un seul dispositif qui intervient pour l'alphabétisation et la mise à niveau.
 - Ces évolutions nécessitent une adaptation constante de nos pratiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

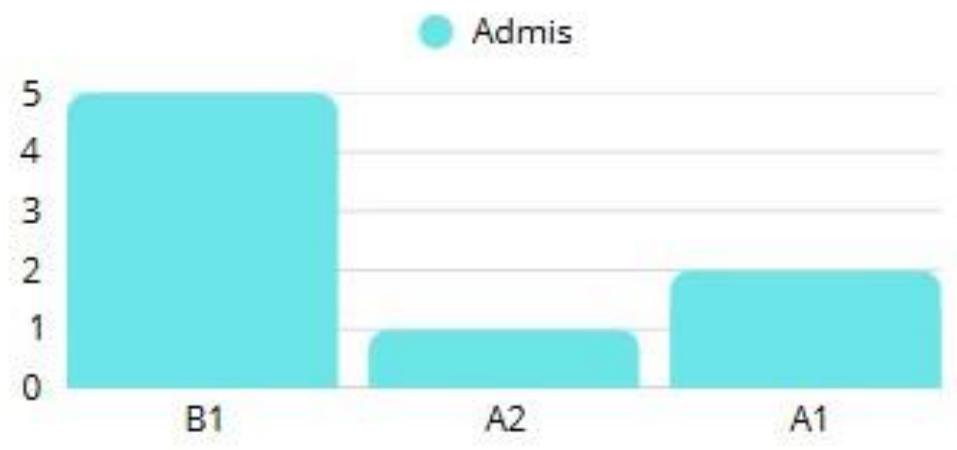
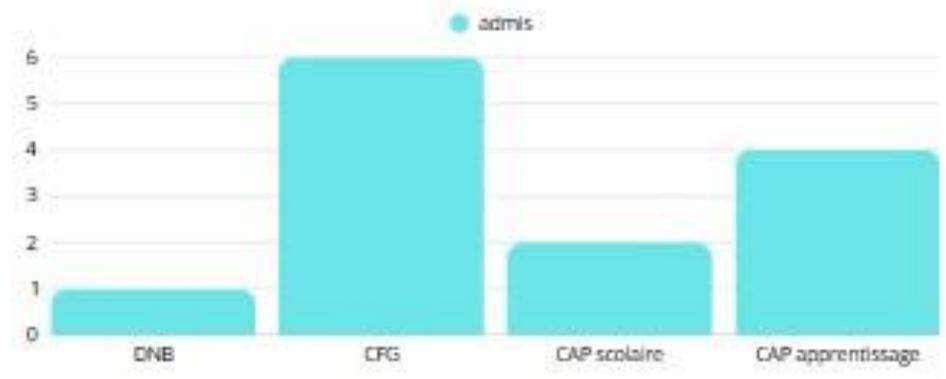


Formations et scolarité

- Jeunes sans projet : 9 sur les 80 jeunes accueillis
- 9 jeunes sont accueillis au collège en troisième
- 2 jeunes en seconde générale et 1 jeune en première générale
- Prépa-apprentissage :
 - 10 au sein de la Maison de la Formation
 - 5 en CFA BTP PAP 4



Diplômes



Le Conseil à la Vie Sociale

Nouvelle Dynamique pour une meilleure représentation des jeunes

En 2024, le Conseil à la Vie Sociale (CVS) a évolué vers un fonctionnement plus inclusif et représentatif. Afin de mieux répondre aux besoins et aux réalités des jeunes accompagnés, nous avons abandonné le système d'élections pour privilégier une participation volontaire et géographiquement équilibrée. Désormais, quatre jeunes représentent l'unité Sud et quatre jeunes l'unité Nord, permettant une meilleure remontée des attentes et des préoccupations de chaque secteur.

- **Nouvelle organisation du CVS :**
 - Fin des élections : ouverture à des jeunes volontaires et disponibles.
 - Représentation équilibrée : 4 jeunes pour l'unité Sud et 4 jeunes pour l'unité Nord.
 - Groupe d'expression élargi : plus de jeunes peuvent assister et participer.



Le Conseil à la Vie Sociale

Nouvelle Dynamique pour une meilleure représentation des jeunes

- **Avantages de ce nouveau fonctionnement :**
 - Meilleure représentativité des réalités et des besoins par secteur géographique.
 - Chaque jeune représentant devient un relais auprès des autres jeunes de son secteur.
 - Flexibilité adaptée à l'âge, aux projets et à la disponibilité des jeunes.
- **Thématiques principales abordées lors des CVS de 2024 :**
 - Apprentissage du français : Besoins en cours d'écrit et d'oral pour faciliter l'intégration.
 - Activités culturelles : Programmation annuelle et diversification des propositions.
 - Parc informatique : l'équipement dans les logements.
 - Accueil des nouveaux arrivants : Organisation de l'intégration.
 - Qualité de vie dans les logements : Lutte contre l'isolement et amélioration du cadre de vie.
 - Présentation des besoins croissants du département en termes de capacité d'accueil des MNA.



Partenariat et réseau



- CPAM, CHU, CESAM, CHL, médecins, spécialistes, psychologues libéraux, pharmacies



- Vitalis, Lignes en Vienne, TAC, SNCF, pôle mobilité SISA



- CEMEA, DRAC, UFOLEP, MJC, MAIRIES, TAP, Bénévoles et les associations de quartiers ...



Partenariat et réseau...



- **Education nationale, missions locales, maison de la formation, CFA, GRETA, AFTRAL, AFPA, école de la 2^{ème} chance, collèges, Indigo, INHI.**

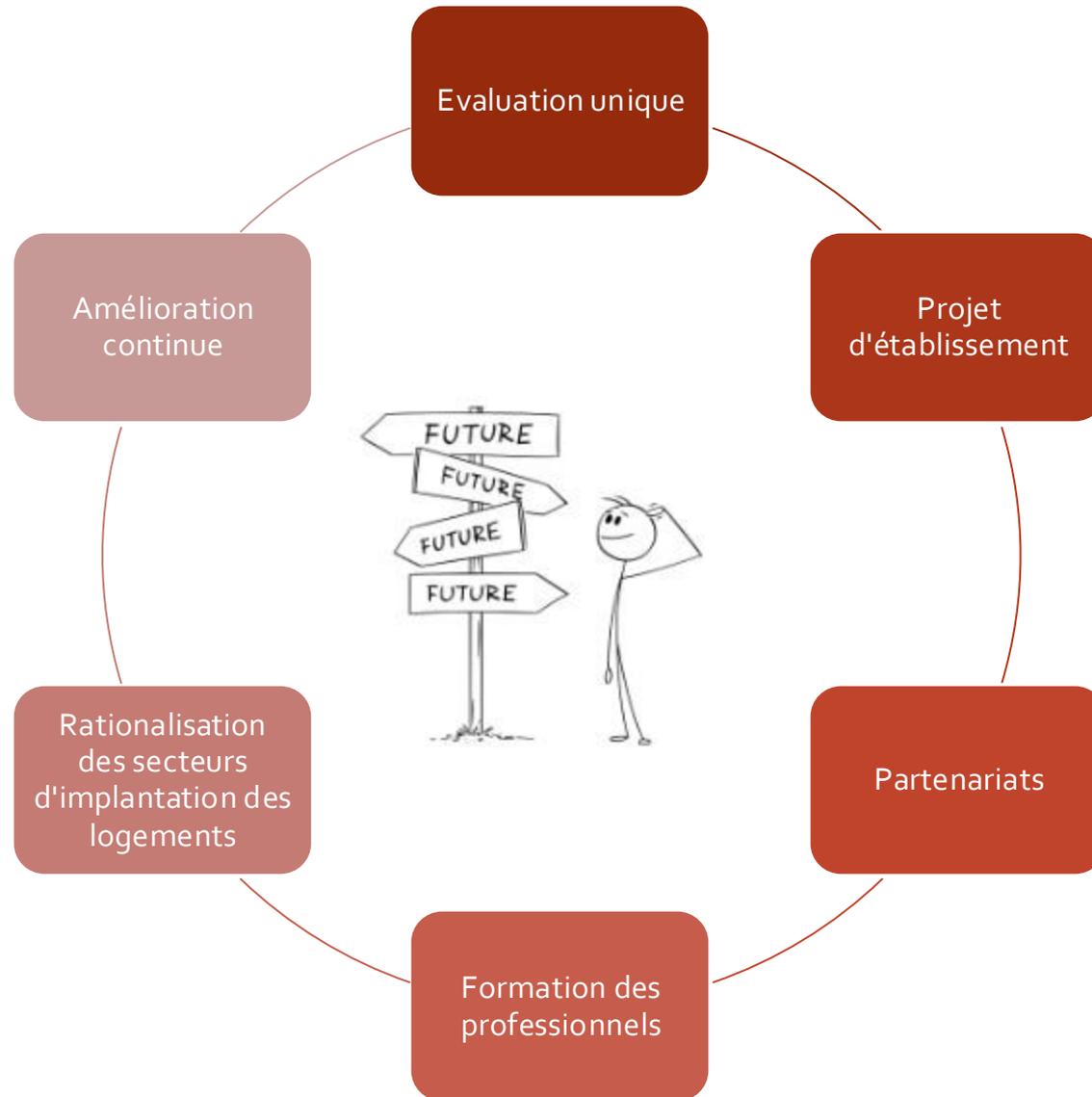


- **MLI, Médiathèques, Bailleurs sociaux, et privés, Agences immobilières, CAF, FJT, Action logement, Banques, Mairies, Maison des Solidarités, SIAO...**



PERSPECTIVES

2025



Merci de votre attention